

## LES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

Les tarifs des services municipaux sont définis par délibération du Conseil Municipal (11/05/2021).

Tarifs en application à compter du 1er septembre 2021.

### • Accueil périscolaire

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles :

0 à 512€	513€ à 607€	608€ à 677€	678€ à 1137€	>à 1138€
0.76€/heure	1.18€/heure	1.43€/heure	1.84€/heure	2.03€/heure

La facturation s'effectue à la demi-heure.

Toute demi-heure commencée étant due.

**Pénalité de 5€ par enfant pour tout dépassement d'horaire après 18h45.**

### • Restaurant scolaire

Tarif des repas	Année scolaire 2021/2022
Enfant de l'école maternelle domicilié à Broons*	3.20€
Enfant de l'école maternelle hors commune	3.60€
Enfant de l'école élémentaire domicilié à Broons*	3.60€
Enfant de l'école 'élémentaire hors commune	4€

\* Y compris les enfants domiciliés à Rouillac, Plumaugat (école publique) et Eréac (participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles).

